

# CHARTRE DE LA CONCERTATION

SUR LE PROJET FERROVIAIRE  
DE LIAISONS NOUVELLES  
OUEST BRETAGNE - PAYS  
DE LA LOIRE (LNOBPL)

.....  
ÉTAPE COMPLÉMENTAIRE  
AU DÉBAT PUBLIC



LIAISONS NOUVELLES  
**OUEST BRETAGNE - PAYS DE LA LOIRE**  
GRAND PROJET FERROVIAIRE





# PRÉAMBULE

## Le projet de Liaisons nouvelles Ouest Bretagne – Pays de la Loire

➤ Le projet de Liaisons nouvelles Ouest Bretagne – Pays de la Loire (LNOBPL) consiste dans l'aménagement à long terme du réseau ferroviaire à l'ouest de Nantes et de Rennes. Il vise à rendre plus performants les déplacements en train, de courte, moyenne et longue distances, sur ce territoire.

➤ Le projet conduira donc à créer des sections de lignes nouvelles et/ou des aménagements sur le réseau existant comme des doubléments de voies et des modifications des équipements ferroviaires pour augmenter la vitesse et le nombre de trains par heure pouvant y circuler.

## Une étape de concertation complémentaire au débat public

➤ Un débat public sur ce projet s'est tenu sous l'autorité de la Commission nationale du débat public (CNDP) de septembre 2014 à janvier 2015. Il a permis de conforter l'opportunité du projet, au travers de ses grands objectifs. Il n'a cependant pas permis de valider les fonctionnalités précises en termes de performance du service ferroviaire et donc de dégager un scénario préférentiel d'aménagement du réseau.

➤ C'est pourquoi SNCF Réseau a décidé la poursuite du projet ferroviaire de Liaisons nouvelles Ouest Bretagne - Pays de la Loire par une étape complémentaire qui s'inscrit dans le prolongement du débat public et qui vise à approfondir les réflexions issues de celui-ci.

➤ Cette phase d'études et de concertation se tiendra de septembre 2016 à février 2017 afin de recueillir l'avis des élus, des associations, des acteurs économiques, des usagers des transports et du grand public sur les fonctionnalités préférentielles du projet. Elle associera largement les partenaires du projet : L'État, les régions Bretagne et Pays de la Loire, les quatre départements bretons et la Loire-Atlantique, et les métropoles de Brest, Rennes et Nantes.

## Pourquoi une charte de la concertation ?

➤ La charte de la concertation relative au projet LNOBPL entend afficher les règles de la concertation et ses modalités de mise en œuvre au cours de cette étape complémentaire au débat public. Elle comporte les engagements pris par SNCF Réseau pour cette phase de concertation et constitue un socle commun et partagé par l'ensemble des acteurs et parties prenantes.

➤ Chaque participant s'engage à la respecter lors de cette phase de concertation.

➤ La charte de la concertation a été validée par le garant de la concertation qui s'y référera tout au long de l'étape complémentaire au débat public.

# LES LIAISONS NOUVELLES OUEST BRETAGNE - PAYS DE LA LOIRE : UN ENGAGEMENT PARTICIPATIF

---

## Un projet en construction

Le projet LNOBPL s'inscrit dans la continuité de la modernisation du réseau engagée depuis plusieurs années : suppression de passages à niveau ; construction de la Ligne à Grande Vitesse Bretagne - Pays de la Loire, entre Le Mans et Rennes (mise en service en 2017) ; aménagement de pôles d'échanges multimodaux dans les principales gares ; réorganisation des horaires et déploiement du cadencement en 2017.

L'objectif du projet est, d'une part, le renforcement des mobilités régionales en rapprochant Nantes et Rennes et en améliorant le maillage régional et, d'autre part, le développement des mobilités nationales et internationales, notamment par l'accès aux réseaux ferroviaires national et européen à grande vitesse et au futur aéroport du Grand Ouest. Par ailleurs, il permettra aussi de dégager sur le réseau des possibilités de circulations supplémentaires pour favoriser les liaisons entre les villes du territoire.

Cet ambitieux projet d'amélioration de l'infrastructure ferroviaire est prévu pour répondre aux enjeux du territoire à l'horizon 2030 et au-delà. L'horizon de mise en service du projet découlera, entre autres, du scénario d'aménagement qui sera retenu à l'issue de cette concertation.

## Un débat public en 2014-2015

SNCF Réseau a saisi la Commission nationale du débat public (CNDP) qui a décidé en janvier 2014 d'organiser un débat public sous l'égide d'une Commission particulière du débat public. Celui-ci a porté sur l'opportunité du projet et sur les conditions de sa réalisation. Il s'est déroulé du 4 septembre 2014 au 3 janvier 2015.

Dans ce cadre, 16 réunions publiques et 6 rencontres voyageurs ont été organisées rassemblant plus de 2 000 participants, 16 000 visiteurs se sont rendus sur le site du débat, 155 questions ont été posées et 101 avis ont été émis, 43 cahiers d'acteurs et 30 contributions ont été rédigés.

Le compte rendu et le bilan du débat public sont téléchargeables sur :  
[www.debatpublic.fr/projet-liaisons-ferroviaires-bretagne-loire-lnobpl](http://www.debatpublic.fr/projet-liaisons-ferroviaires-bretagne-loire-lnobpl)

## S'appuyer sur les enseignements du débat public

À l'issue de ce débat, la CNDP a émis plusieurs recommandations dans le cadre de la poursuite du projet :

- une demande forte d'élargissement du champ de la discussion, d'un projet d'infrastructure à un projet de service ferroviaire et à un **projet de territoires** ;
- l'implication de l'ensemble des acteurs des politiques de transport et d'aménagement pour permettre une **réflexion collective**, notamment sur les thèmes de la mobilité et de l'aménagement du territoire, avec pour priorité l'amélioration des trains du quotidien ;
- la justification des **choix techniques** et des hypothèses retenues ou abandonnées, notamment pour la liaison Nantes - Rennes ;
- une attention particulière portée à la **question des emprises foncières et des impacts environnementaux**.

## La concertation se poursuit

Durant le débat public, plusieurs scénarios d'aménagement ont été présentés aux participants. Le débat a permis de valider les objectifs poursuivis par SNCF Réseau sur le projet, mais n'a pas permis de dégager un scénario d'aménagement préférentiel.

SNCF Réseau a décidé le 21 mai 2015 de poursuivre les études du projet ferroviaire de Liaisons nouvelles Ouest Bretagne - Pays de la Loire sur la base des 5 grands objectifs suivants<sup>1</sup> :



**Améliorer l'accessibilité de la pointe bretonne.** Brest et Quimper à 3 heures de Paris



**Renforcer le réseau inter-villes et l'irrigation des territoires** par un maillage de dessertes rapides et performantes



**Rapprocher les capitales régionales Nantes et Rennes** par une desserte rapide et cadencée



**Desservir l'aéroport du Grand Ouest** pour toute son aire de chalandise



**Dégager des possibilités d'évolution à long terme du réseau** en augmentant la capacité notamment aux abords des principales agglomérations (voyageurs et fret).

La concertation se poursuit donc pour déterminer les fonctionnalités du projet (temps de parcours, fréquences, services attendus, liens avec les autres modes de transport sur les différents axes).

Cette étape complémentaire au débat public s'accompagne d'une nouvelle démarche de concertation sous l'égide d'un garant dont la nomination a été demandée à la CNDP.

<sup>1</sup> <http://www.sncf-reseau.fr/fr/projet-de-liaisons-nouvelles-ouest-bretagne-pays-de-la-loire>

## Une concertation sincère et constructive

Pour assurer la qualité du dialogue et la confiance entre le public et SNCF Réseau, la concertation respecte un objectif de neutralité et d'impartialité. C'est notamment pour cela que SNCF Réseau a demandé la nomination d'un garant par la CNDP.

Chaque étape du processus donnera lieu à un compte rendu, actant les consensus et les dissensus des participants. Ces comptes rendus seront diffusés sur le site internet dédié au projet [www.lnobpl.fr](http://www.lnobpl.fr).

SNCF Réseau s'engage également à expliciter la manière dont auront été prises en compte les contributions du public dans le choix final qui sera fait sur la consistance du projet.

Cette concertation est conçue dans un état d'esprit constructif, qui devra être respecté par l'ensemble des parties prenantes et des participants :

- chaque participant se doit d'adopter une posture d'écoute, de respect, d'ouverture, de sincérité et de loyauté ;
- les divergences de points de vue qui peuvent apparaître au cours de la concertation doivent être respectées comme des éléments susceptibles d'améliorer le projet ;
- la qualité du débat suppose que les participants s'approprient le sujet, argumentent leurs positions, prennent en compte l'intérêt collectif du projet. SNCF Réseau s'engage à fournir tous les éléments d'information utiles à l'appropriation par tous du projet LNOBPL et à mettre en œuvre des outils permettant au mieux le recueil de l'expression du public et sa prise en compte.



# LE CADRE DE LA CONCERTATION

---

Cette nouvelle phase de concertation va permettre de finaliser les caractéristiques du projet avec les habitants et les acteurs du territoire. Elle se déroulera à partir de septembre 2016 et durera jusqu'en février 2017.

La concertation engagée s'appuie sur différents axes :

## Poursuivre les études sur le projet

Les études se poursuivent pour définir le projet le plus adapté aux objectifs définis, aux contraintes liées au territoire, aux attentes des acteurs locaux et aux contraintes budgétaires inhérentes à la réalisation d'un projet de ce type.

## Placer la concertation sous le contrôle d'un garant

La concertation est placée sous le contrôle d'un garant, Alain Radureau, désigné par la Commission nationale du débat public. Il est neutre et indépendant vis-à-vis du projet et de SNCF Réseau.

## Débattre des questions prioritaires

Cette nouvelle étape vise à dégager un cahier des charges fonctionnel du projet et le scénario d'aménagement à retenir pour poursuivre les études de réalisation.

Parmi les questions mises en débat, certains axes seront tout particulièrement traités :

- **une vision globale des déplacements** en liant le transport ferroviaire aux autres modes de transport et en particulier aux transports sur l'ensemble des zones urbaines du territoire ;
- **une évaluation des besoins des déplacements** dans et entre les régions à l'horizon 2030 en intégrant les évolutions possibles de la population ;
- **les temps de parcours et les fréquences** optimums pour desservir l'ensemble du territoire concerné compris entre les pôles urbains de Nantes, Rennes, Brest et Quimper ;
- **l'accroissement de la capacité et de la qualité de service** du réseau notamment aux abords des principaux « nœuds ferroviaires » ;
- **une recherche du meilleur rapport coût-efficacité** des solutions possibles en évaluant leurs impacts sur la dépense publique ;
- **les scénarios d'aménagement** : il s'agit de préciser les investissements de développement à engager (sur le réseau existant et concernant les tronçons de lignes nouvelles).

# LE DISPOSITIF DE CONCERTATION DÉPLOYÉ

---

SNCF Réseau et les partenaires du projet ont souhaité déployer un dispositif d'information et de concertation qui permette d'associer un large public. Ce dispositif – complémentaire aux réunions publiques organisées lors du débat public – permettra d'engager un dialogue approfondi avec les différents acteurs du territoire sur les priorités en matière de mobilité.

## Les principes de la concertation engagée

Pour assurer l'information et la participation de tous, la concertation mise en place repose sur :

- un dispositif d'information et de participation en ligne complet et facilement accessible à tous ;
- des ateliers participatifs avec différents publics particulièrement intéressés et mobilisés par le projet : citoyens, associations, acteurs économiques, élus, étudiants.

## Le dispositif d'information et de participation en ligne : [www.lnobpl.fr](http://www.lnobpl.fr)

Un site internet dédié inclura toutes les informations sur le projet (études, synthèses), des infographies pédagogiques, une présentation de la concertation et des divers dispositifs. Il permettra également une mise en ligne régulière des documents sortant de la concertation comme le bilan, les comptes rendus des rencontres, etc. Il sera ainsi le lieu où toute l'information relative à la concertation post-débat public sera capitalisée et rendue accessible à tous.

Le site intégrera également un module participatif qui permettra à chacun de s'exprimer sur toutes les thématiques du projet et un simulateur de type « serious game » qui permettra de construire des scénarios de projet sur la base de l'ensemble des solutions techniques étudiées jusqu'à présent par SNCF Réseau et d'évaluer leurs impacts en matière environnementale, socio-économique et financière.



## Les ateliers participatifs

Un dispositif de concertation sous forme d'ateliers participatifs à Nantes, Rennes, Brest, Saint-Brieuc, Quimper et Vannes sera déployé auprès de publics ciblés : groupes de citoyens regroupés par entités géographiques, associations environnementales et d'usagers, acteurs économiques, élus des territoires.

L'objectif de ces ateliers sera de travailler, longuement par petits groupes de volontaires, sur l'analyse de l'évolution probable des mobilités et d'en tirer des éléments pour suggérer des scénarios de projets aux conséquences maîtrisées (tant en matière environnementale qu'en matière d'aménagement du territoire). Pour éclairer les réflexions dans ces ateliers, une étude portant sur les habitudes et priorités en matière de déplacements sera menée auprès des habitants (panel citoyens) recrutés en fonction de critères géographiques et sociologiques.

### RÉSUMÉ DU DISPOSITIF



#### UN DISPOSITIF D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION EN LIGNE

- Un site internet [www.lnopbl.fr](http://www.lnopbl.fr)
- Un simulateur « serious game » pour imaginer le projet
- Un forum participatif
- Un panel de citoyens interrogés par internet



#### DES ATELIERS PARTICIPATIFS

- Citoyens
- Associations environnementales et d'usagers des transports en commun
- Acteurs économiques
- Élus du territoire
- Des actions spécifiques envers les jeunes

### BILAN DE LA CONCERTATION

# LES SUITES DONNÉES À LA CONCERTATION

---

## Un bilan de la concertation

À l'issue de la concertation, deux documents seront élaborés. Le garant rédigera un rapport d'évaluation de la concertation. Ce rapport, rendu public, est destiné à la CNDP qui l'a missionné et sera annexé au bilan de la concertation.

SNCF Réseau produira un bilan de la concertation décrivant le déroulement, les modalités d'information et de participation mises en œuvre. Il synthétisera les différents avis et les propositions ainsi que les réponses apportées sur le projet. Il sera réalisé sur la base des comptes rendus des réunions validés par les parties prenantes et de l'ensemble des contributions émises dans le cadre de la concertation. Le rapport soulignera l'apport du public et des acteurs au projet. Dans la dernière partie du rapport, SNCF Réseau indiquera ce qu'il retient de la concertation et les suites qu'il lui donne.

Les documents seront mis à disposition du public et publiés sur le site internet du projet.

## Une décision partagée

Le bilan de la concertation constituera avec les études préalables au débat public, les études complémentaires au débat public, les études socio-économiques, un outil d'aide à la décision pour le Comité de pilotage du projet LNOBPL. Ce Comité de pilotage (COPIL) proposera une solution d'aménagement pour la poursuite du projet LNOBPL.

Le COPIL associe l'État, les deux régions (Bretagne et Pays de la Loire), les 5 départements concernés (Côtes-d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine, Morbihan et Loire-Atlantique), les trois métropoles (Nantes, Rennes et Brest) et SNCF Réseau.

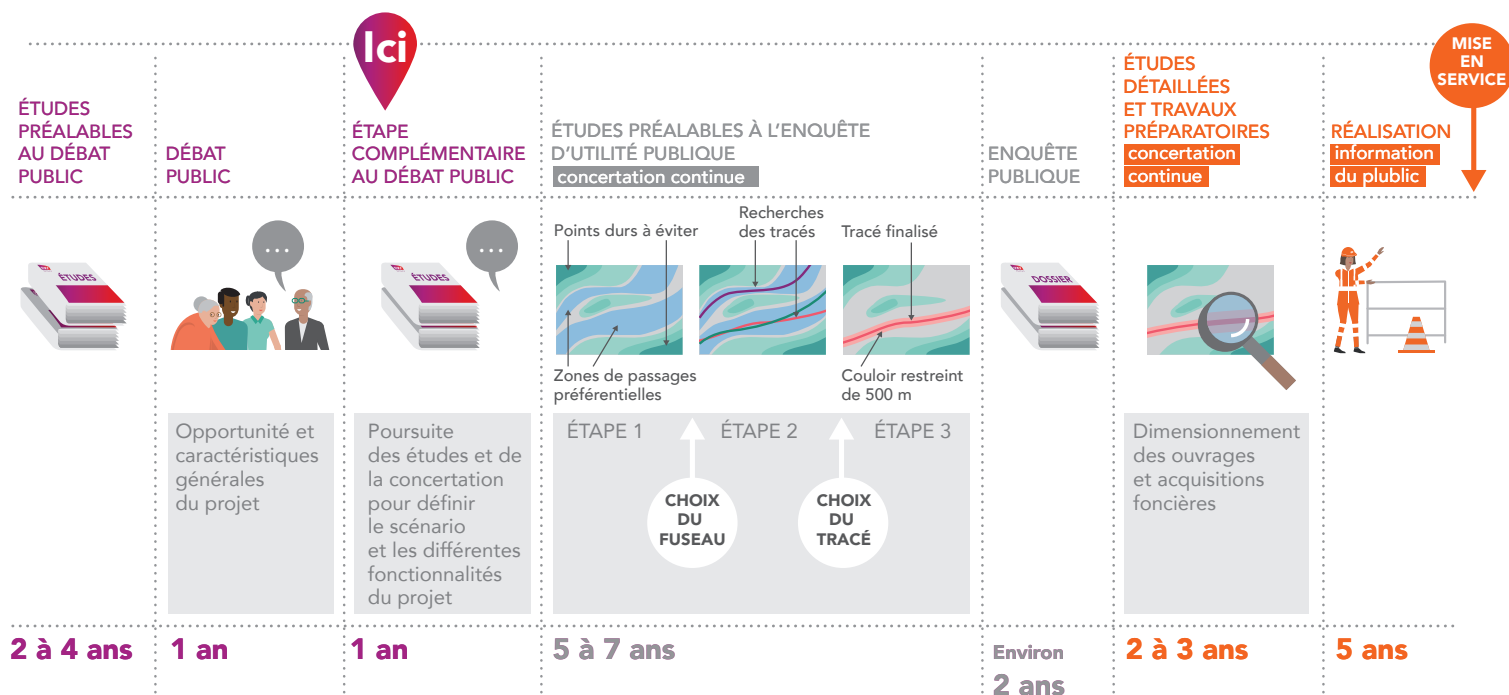
Sur la base de ces différents éléments, l'État rendra une décision ministérielle sur la suite qu'il souhaite donner au projet.

## Une concertation continue à chaque étape du projet

Dans la logique de son engagement, en cas de poursuite du projet, SNCF Réseau mènera une concertation continue en accompagnement de l'avancement des études, conformément à sa pratique sur les grands projets d'aménagement ferroviaire :

- le débat public a permis de débattre de l'opportunité du projet ;
- la phase de concertation actuelle va être l'occasion de dialoguer sur les fonctionnalités et les conditions de réalisation du projet avec l'accompagnement du garant ;
- la concertation se poursuivra pendant la phase de préparation de l'enquête préalable à l'utilité publique, pendant l'enquête publique sous la conduite du commissaire enquêteur, et après l'enquête publique en phase d'études et de travaux.

### RÉSUMÉ DU DISPOSITIF



# LE MOT DU GARANT

## UN GARANT AU SERVICE DE LA CONCERTATION

Pour manifester sa volonté d'une concertation ouverte et intégrée aux processus de décision, SNCF Réseau a demandé à la Commission nationale du débat public de nommer un garant. J'ai dans ce cadre été désigné par la CNDP le 3 février 2016.

Dans une concertation de ce type, le garant constitue l'intermédiaire neutre entre le public et le maître d'ouvrage. Le garant s'engage d'ailleurs par écrit, dès sa nomination, à respecter une stricte neutralité vis-à-vis du projet.

Concrètement, en tant que garant de cette concertation, les missions qui me reviennent peuvent s'illustrer autour de trois pôles :

- 1** **Ma première fonction est de veiller à ce que la concertation permette réellement aux populations concernées de s'informer et de s'exprimer** sur le projet proposé par SNCF Réseau, dans le respect des principes fixés par la Commission nationale du débat public :
  - **La transparence** : l'information sur le projet mise à la disposition du public doit être complète, sincère et accessible à tous.
  - **L'équivalence** : chaque citoyen, quel que soit son statut, doit pouvoir s'exprimer et sa parole doit être recueillie et écoutée.
  - **L'argumentation** : une concertation ce n'est ni un sondage ni une enquête d'opinion, mais cela doit être une opportunité d'expression de l'intelligence collective des populations concernées par le projet. Dans ce contexte, il est donc normal d'encourager le développement des arguments des participants.
- 2** **Tout au long de la concertation, je serai un recours pour toutes celles et ceux** qui estiment que leurs arguments ne peuvent pas être suffisamment entendus ou qui ne sont pas pleinement satisfaits du déroulement de la concertation. Je veillerai donc à être accessible à l'ensemble des parties prenantes.

Chacun pourra donc me joindre :  
Par courriel : [alain.radureau@orange.fr](mailto:alain.radureau@orange.fr).  
Ou par courrier postal : Alain Radureau, 8 rue Roger Marvaise, 35 000 Rennes.
- 3** **Enfin, je veillerai à la mise en œuvre effective des recommandations proposées par la CNDP à l'issue du débat public.**

Dans le cas présent, les quatre recommandations formulées par la CNDP et qui ont été rappelées dans la première partie de la charte de la concertation, prolongent bien certains thèmes récurrents du débat. Ces recommandations constitueront donc le guide de mon action en termes de contenu de la concertation.

Alain RADUREAU  
Garant de la concertation de l'étape complémentaire  
au débat public du projet LNOBPL